



A.D.A.P.A.E.F 46

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGRÉÉE DES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINES ET AUX FILETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2021

Présents : Mr Bernard Baldy – Mr Philippe Boissard – Mr Jean-Michel Chaumeil – Mr Bruno Costa – Mr Jean-Paul Fouquet – Mme Marie-Claude Gennero-Payssot – Mr Pierre-Louis Lasfargues – Mr Philippe Peindaries – Mr Bruno Pivaudran – Mr Jean-Jacques Ranouil.

Excusés : Mr Bernard Tinur (procuration à Mr Ph.Boissard) – Mr Philippe Pradines – Mr Frédéric Pradelle – Mr Pierre Rocca (procuration à Mr B.Baldy) - Mr Christian Faille.

Début de la séance : 17h06

* Informations concernant les 5 points qui suivent :

- Site internet – Historique et évolution du contrat 2021 – Intervention Marie-Claude.
- Utilisation de site internet par le public – Synthèse Marie Claude (*non traité en séance*).
- Statistiques sur les fiches de capture 2020 – Synthèse Marie Claude (*non traité en séance*).
- Situation budgétaire – Intervention Bruno.
- Cahier des charges d'exploitation du DPF et ARP 2022 -- Intervention Jean Jacques.

En préambule le Président demande à la secrétaire de transmettre une copie des statuts de l'ADAPAEF 46 à tous les administrateurs.

Site internet ADAPAEF 46 : historique et évolution du contrat

Le coût annuel de la maintenance du site internet (société AIRMOB/Cahors) est de 744€ ; il se compose de 264€ de frais fixes (nom de domaine & hébergement des données) et de 480€ (modification du contenu 2 fois par an).

Une réunion AIRMOB/ADAPAEF 46 (M-C Gennero) a permis de revoir les frais à la baisse : faire nous même les modifications (M-C Gennero - ingénieur en informatique - s'est proposée) ce qui supprime les 480€ annuels. AIRMOB gardant à sa charge les modifications majeures du site, comme un « relooking » par exemple. Ces modifications entreront en vigueur en 2022.

Utilisation du site internet par le public

Voir en annexe la synthèse sur le sujet effectuée par M-C Gennero, non présentée en séance.

Situation budgétaire

B. Pivaudran présente une synthèse de la trésorerie pour l'année 2021 (voir document en annexe). Il insiste sur la complexité de la gestion des flux financiers induits par les licences de pêche. En effet chacune des taxes sont versées individuellement à des organismes différents, à des dates différentes, quand elles ne sont pas versées à un organisme qui nous en reverse une partie ! A cela s'ajoute le fait que nous payons au cours de l'année 2021 les taxes sur les licences perçues 2020.

Le Président souhaite associer 2 points particuliers à l'intervention de B. Pivaudran :

- le niveau de subventionnement des 2 APAEF pour 2022,
- l'achat d'un vidéoprojecteur pour les CA et les AG.

En ce qui concerne le premier point, **il a été décidé à l'unanimité** que le niveau de subventionnement de 2022 serait de 1000 euros pour les 2 APAEF (600 euros pour l'APAEF Rivière Lot et 400 euros pour l'APAEF Rivière Dordogne).

En ce qui concerne le second point, **il a été décidé à l'unanimité** que l'ADAPAEF 46 allait se doter d'un vidéoprojecteur pour un budget situé entre 600 et 700 euros. L'achat de ce matériel sera géré par B. Pivaudran et M-C. Gennero. Ce matériel sera mutualisé entre l'ADAPAEF 46 et les 2 APAEF.

Cahier des charges d'exploitation du DPF (Situation actuelle) et ARP 2022.

A partir de 2021 la gestion du domaine public fluvial (DPF) de la Dordogne est confiée à EPIDOR (établissement public territorial du bassin de la Dordogne) ; la gestion du DPF du Lot incombe comme d'habitude à la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Le chantier pour l'exploitation du DPF pour les cinq années à venir s'ouvre en 2022, pour une restitution de la copie fin juin 2022. Deux cahiers des charges seront établis : l'un signé par le Préfet du Lot (rivière Lot), l'autre par EPIDOR (rivière Dordogne).

J-J Ranouil attire l'attention des administrateurs sur les changements que peut amener la gestion du DPF Dordogne par EPIDOR ; ces changements sont visibles dès maintenant notamment en ce qui concerne les nouvelles demandes

de licences 2022 et les fiches de déclaration de captures 2021. Outre cette vigilance nécessaire, il indique également qu'il faudra garder une certaine cohérence dans les prises de décisions d'EPIDOR et de la DDT et ce, bien que les rivières et leur gestion (notamment piscicole) soient différentes. Certaines décisions doivent être identiques rivière par rivière...par exemple : le lancer de l'épervier, s'il est accepté comme mode de pêche sur une rivière, il doit l'être également sur l'autre rivière.

Plantation de saules blancs à Lanzac (46)

P-L Lasfargues présente une opération mise en place par EPIDOR consistant à réhabiliter le saule blanc sur les rives de la Dordogne en créant une plantation sur près de 3 ha ; l'APAEF de la Dordogne est très engagée dans cette action importante. Il est rappelé que cette essence était utilisée historiquement pour la construction des barques traditionnelles. Le Conseil d'administration est enthousiasmé par cette opération qui entre tout à fait dans le cadre des actions à mener sur le terrain par les 2 APAEF. Le président propose donc de réfléchir à un soutien financier pour cette opération.

Décision de l'APAEF Rivière Lot : Ph BOISSARD propose aux administrateurs représentant la Rivière Lot de participer au subventionnement de ce projet de l'APAEF Rivière Dordogne. Ces derniers approuvent à l'unanimité, la décision d'abonder le projet des 600 € dévolus à l'APAEF Rivière Lot pour 2022, considérant l'importance de cette opération et son intérêt in fine pour la préservation de cette tradition de pêche et notamment de fabrication de barques.

L'APAEF Dordogne a vivement remercié l'APAEF Lot pour sa solidarité dans ce dossier.

*** Organisation de l'AG 2021 (Intendance)**

Les problèmes d'intendance ayant été traités sauf l'acquisition et le règlement du vin. Il a été décidé à l'unanimité que l'APAEF Dordogne apporterait le vin et que l'ADAPAEF 46 réglerait la facture pour un montant de 103,20 euros (24 bouteilles de Bordeaux à 4,30 euros la bouteille).

*** Organisation de l'AG 2021 (Elections)**

Le Président présente un document avec l'ensemble des personnes à élire lors de l'AG.

Les candidats aux postes d'administrateurs restent inchangés.

Les candidats aux postes de membres de la commission spécialisée sont : Le Président de l'ADAPAEF 46, Ph.Boissard et Ph. Pendaries ; le suppléant du Président de l'ADAPAEF 46 sera B.Costa. Reste à trouver les 2 suppléants de Ph.Boissard et Ph.Pendaries.

Les candidats aux postes de vérificateurs aux comptes sont A.Boris et P.Blazy.

Le suppléant du Président de l'ADAPAEF 46 au sein du CA de la fédération de pêche du Lot est Ph.Boissard.

Toutes ces candidatures ont été validées par le CA.

*** Points divers**

- Achat groupé de filets de pêche : l'action sera renouvelée en 2022 comme le souhaite le CA - J-J Ranouil gèrera cette opération.
- Remise de récompenses/médailles par Patrick Ruffié à Pierre Cassoulet & Gilles Pradines à la fin de l'AG s'ils sont présents.

Fin de la séance à 18h55

Compte-rendu validé par :

- Bernard BALDY :
- Philippe BOISSARD :
- Jean Michel CHAUMEIL :
- Bruno COSTA
- Jean Paul FOUQUET :
- Marie-Claude GENNERO-PAYSSOT :
- Pierre-Louis LASFARGUES
- Philippe PENDARIES :
- Bruno PIVAUDRAN :
- Jean Jacques RANOUIL :

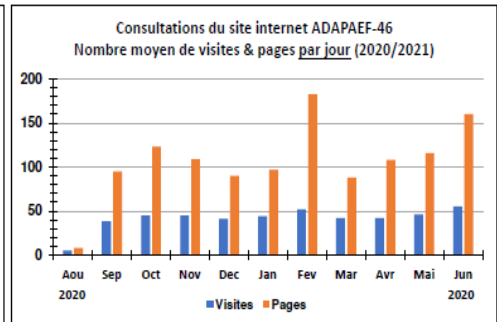
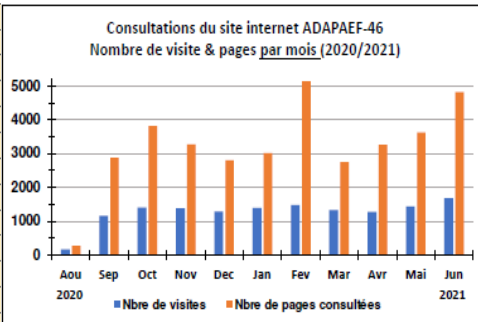
La Secrétaire de l'ADAPAEF-46

Marie-Claude GENNERO-PAYSSOT

ANNEXE I : SITE INTERNET

STATISTIQUES DES CONSULTATIONS DU SITE INTERNET DE L'ADAPAEF-46 (Août 2020 / Juin 2021)

Tableau 1		VISITES		PAGES	
Mois	An	Nbre	Moy/jour	Nbre	Moy/jour
Aou	2020	163	5	267	8
Sep	2020	1150	38	2878	95
Oct	2020	1397	45	3813	123
Nov	2020	1379	45	3273	109
Dec	2020	1286	41	2797	90
Jan	2021	1387	44	3011	97
Fev	2021	1475	52	5133	183
Mar	2021	1328	42	2745	88
Avr	2021	1274	42	3264	108
Mai	2021	1433	46	3626	116
Jun	2021	1675	55	4815	160



TOP 10 DES PAGES CONSULTEES

Tableau 2	Rang	URL
	346	en-savoir-plus/morvan-pecheur-reglementation-organisation-peche-en-eau-douce.pdf
	239	en-savoir-plus/doc-generale/le-timbre-halieutique.pdf
	136	en-savoir-plus/doc-generale/guide_renouvellement_mandats_reseau_associatif_peche_loisir.pdf
	36	2rivieres/les-poissons-de-la-riviere-lot.pdf
	23	en-savoir-plus/documentation-pratique/les-herbiers-de-nos-rivi-res.pdf
	20	en-savoir-plus/fichgrandcormoran.pdf
	19	en-savoir-plus/guide-peche-2019-federation-peche-lotpdf.pdf
	14	en-savoir-plus/rapport2004.pdf
	11	admin/object/tree-get-childs-by-id/
	10	en-savoir-plus/utilisation-de-la-riviere-guide-technique.pdf

Tableau 1

Nombre de visiteurs (en bleu) et le nombre de pages consultées (en beige) sur le site internet de l'ADAPAEF-46 entre août 2020 et juin 2021. Le nombre de visites par mois (sauf le mois d'août) est plutôt homogène sur les 12 mois avec un léger pic en juin (en rouge). Les moyennes quotidiennes de chaque mois font apparaître une consultation plus dense des pages du site au mois de février (en rouge).

Tableau 2

Le top 10 des pages les plus consultées.

ACCES DIRECTS PROPOSES PAR GOOGLE

<https://www.adapae46.fr>

ADAPAEF46 - Pêche amateurs aux engins sur rivières Lot et ...

Les filets et engins autorisés et utilisés sur le département du Lot : ... L'araignée, le trémail, le cou, la nasse à poissons, la nasse anguillière ou bosselle ou bourgne ...

Tableau 3

L'adapae46 L'ADAPAEF du Lot représente les pêcheurs aux engins et filets au ...	Plus d'infos ou de livres anciens ayant trait à la pêche amateur aux engins et ...	459	L'adapae46
Les 2 rivières Au fil de l'eau... au fil du temps... Ah, les hommes et leurs ...	Politique-rgpd Politique de confidentialité. Le site appartient à : l'Association ...	104	Pêche et tradition
Actualités La pêche aux engins et filets sur les rivières Lot & Dordogne ...	Quelques photos de belles ... Quelques photos de belles prises sur la rivière Lot. ADAPAEF 46 ...	58	Les 2 rivières
Autres résultats sur adapae46.fr »		57	Actualités
		36	L'association adapae46
		24	Plus d'infos
		23	Politique-rgpd
		7	Quelques photos

Tableau 3

Le site est accessible directement par son adresse

ANNEXE II : SITUATION BUDGETAIRE

RECETTES		1-BILAN ADAPAEF46		DEPENSES	
Cartes, licences, cotisations, taxes					
Règlements cartes licences et cotisation ADAPAEF46 2021 DORDOGNE	7 733,00 €	Paiement cartes ADAPAEF 46	29/06/2021	13 026,80 €	
12/02/2021	7 733,00 €	Paiement cartes AAPPMA	03/10/2021	2 606,80 €	
05/10/2021	- €	Paiement des licences 2020 à DDT	18/02/2021	2 887,00 €	
Règlements cartes licences et cotisation ADAPAEF46 2021 LOT	12 988,00 €				
17/03/2021	12 648,00 €				
01/10/2021	340,00 €				
Remboursement taxe Adour Garonne 2021	-	Paiement taxe Agence Adour Garonne 2020	24/09/2021	1 452,00 €	
01/10/2021	- €				
TOTAL RECETTES "cartes et licences"	20 721,00 €	TOTAL DEPENSES "cartes et licences"		19 972,60 €	
Bilan : c'est une recette de	748,40 €				
Frais de fonctionnement					
		Frais de fonctionnement administratif			
		Doc, papeterie, Impressions			
		Timbres et affranchissements			
		Total (1)		- €	
Subventions, dons		Locations de services			
Subvention recue (7,50€ de la FéDé en tant que ADA=AAPPMA)	1 260,80 €	Gestion du site internet		504,00 €	
Dons		Frais de banque		1,31 €	
Total (1)	1 260,80 €	Total (2)		505,31 €	
		CA & AG ADAPAEF 46			
		Location		45,00 €	
		Invitation Repas		- €	
		Total (3)		45,00 €	
		Frais de représentation			
		Frais de déplacements			
		Repas			
		Total (4)		- €	
		Projets			
		Subventions APAEF votées en 2021 ou avant		2 530,00 €	
		Participation plantation saules		- €	
		Achat vidéo projecteur		- €	
		Total (5)		2 530,00 €	
Autres recettes		Autres dépenses			
vente filets	870,00 €	Achat filets		870,00 €	
-		Total (6)		870,00 €	
Total (2)	870,00 €				
TOTAL RECETTES (1)+(2)	2 130,80 €	TOTAL DEPENSES (1) à (6)		3 950,31 €	
		Bilan : c'est une dépense de		1 819,51 €	
Bilan ADAPAEF46 : c'est une dépense de -1 071,11 €					

ANNEXE II : SITUATION BUDGETAIRE (suite)

2-La TRESORERIE 2021 reprend le solde de banque au 31/12/2020, on lui rajoute le solde des recettes et des dépenses de l'ADAPAEF46 au cours de l'année 2021. En mode Réel (au dernier relevé de banque) ou en mode Prévisionnel c'est-à-dire le réel augmenté des dépenses/recettes envisagées d'ici fin 2021 mais non encore faites.

Trésorerie début année	17 745,35 €	dont Compte courant	4 226,59 €	et livret A	13 518,76 €
Bilan association	- 1 071,11 €				
Trésorerie fin année	16 674,24 €	dont Compte courant	3 155,48 €	et livret A	13 518,76 €

3-Les fonds RESERVES doivent être à tout moment disponibles et ne peuvent être dépensés pour autre chose sans décision en AG ou du Président. Il faut donc en tenir compte d'emblée et ne pas se croire "riches". Il s'agit des subventions octroyées en AG aux APAEF (cf point 4- plus bas) mais non encore payées et du fond de réserve renommé de fond "Juridique" en 2021. Il serait bien de les voter en AG (Subventions) et/ou d'en faire mention au CA (fond "Juridique").

3-FONDS RESERVES			
(fonds à tout moment exigibles)			
Fonds dûs au 31/12/2020			16 000,00 €
Réserve(*) fond "Juridique"	(*) sur la base de la réserve définie en 2019	10 000,00 €	
Subventions octroyées non versées	(*) au 1/1/21 6000€ dûs à APAEF Lot cf point 4-	6 000,00 €	
Libération pendant 2021			2 530,00 €
Réserve(*) fond "Juridique"		-	
Subventions octroyées versées	(*) cf point 4-	2 530,00 €	
Report dûs au 31/12/2021			13 470,00 €
Réserve(*) fond "Juridique"	(*) sur la base de la réserve définie en 2019	10 000,00 €	
Subventions octroyées non versées	(*) au 1/1/21 6000€ dûs à APAEF Lot	3 470,00 €	

4-D'une année N-1 à l'autre N, une **SUBVENTION** est octroyée aux APAEF **en CA l'année N**. Cette subvention devrait attendre que l'exercice n-1 soit clos pour pouvoir y puiser les informations clôturées. Pour cette année, n'ayant pas la même présentation de Pierre, je suggère de se limiter à 1.000,00€ maxi. La répartition sera prorata des budgets de licences N-1. Ensuite, il faut gérer ce qui a été payé aux APAEF, le reliquat non payé devant constituer l'autre partie des RESERVES (cf chap 2-)

4-SUBVENTIONS			
Historiquement, il a été demandé à P.Cassoulet de monter un tableau visant à suivre les subventions octroyées et octroyables sur deux principes : on ne distribue que ce que l'ADAPAEF46 a en trop (le disponible) et ce qui est distribuable l'est au prorata les cotisations ramenées par les APAEF à l'ADAPAEF46. C'est sur cette base que commence ce suivi.			
	APAEF LOT	APAEF DOROGNE	
Calcul de l'octroi dû pour 2020			
Bilan des licences vendues pour N-1 (2020) :	12 950,00 €	8 652,00 €	
Soit en % :	60%	40%	
Montant disponible "2020" à distribuer	- €	- €	
Bilan à fin 2021			
Solde subvention due au 31/12/2020	6 000,00 €	-	-
Versements faits courant 2021	2 530,00 €	-	-
Montant acquis en 2021	-	-	-
Solde subvention due au 31/12/2021	3 470,00 €	-	-
		-	-
Total "SUBVENTIONS" à inclure dans la réserve au 31/12/2021			3 470,00 €